

COMMUNE DE VERDALLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Rose SEGUIER, Maire.

Présents : Mme Marie-Rose SEGUIER, M. Philippe HERLIN, Mme Sandrine REBELO, M. Clément PASSELERGUE, Mme Thérèse BOUAIZAR, Mme Géraldine SATGE, M. Richard MAUREL, M. Jean-Alain DIEGO, M. Philippe FERRERI.

Absents et excusés : Mme Marlène FOULQUIER (procuration à Mme Philippe HERLIN), M. Gérôme JAMME (procuration à Mme Sandrine REBELO), M. Jean-Michel BRANDAN (procuration à Mme SEGUIER Marie-Rose).

Secrétaire de séance : M. Clément PASSELERGUE.

Emprunt Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées (Rénovation Foyer Rural)

Les travaux de rénovation du Foyer Rural étant terminés, Madame le Maire précise qu'il convient pour le financement et comme il est prévu au budget de contracter un emprunt de 110 000 €.
Pour rappel le cout total est de 254 000 €

Après délibération, la Conseil Municipal décide à l'unanimité:

De contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt de 110 000 Euros destiné à financer la rénovation du Foyer Rural avec un taux à 1.62 %.

Actualisation de la longueur de voirie communale Pour DGF.

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la Préfecture par la Commune doit être réactualisée compte tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public.

Au 1er janvier 2017, la longueur de la voirie publique communale s'élevait à 20 108 mètres.

Il convient d'y ajouter l'impasse Combèles qui fait 61 mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

D'arrêter au 1er janvier 2019 la nouvelle longueur de la voirie communale à 20 169 mètres (20 108 mètres + 61 mètres)

Modification de la convention de partenariat et de moyens avec le CCAS de Puylaurens

Compte tenu de la désignation de Mme Rosenthal en tant que maire de Puylaurens succédant à Mme Laperrouze, il convient de modifier la convention de partenariat et de moyens entre la commune de Verdalle et le CCAS de Puylaurens. Cette convention avait été signée le 18 septembre 2017.

Le conseil Municipal accepte de modifier cette convention et de désigner Mme Rosenthal comme signataire.

Adoption du programme de sectorisation du réseau d'eau du village et demande de Subventions.

Madame le Maire présente au conseil municipal le programme de travaux d'eau potable de la commune.

La municipalité souhaite en effet mettre en place des compteurs de sectorisation sur son réseau de distribution en eau potable.

La consultation des entreprises est achevée et la notification du marché de travaux est en cours avec l'entreprise SEIHE à Saix. Le montant de cette opération s'élève à 36 805 € HT. Le démarrage des travaux est prévu pour la rentrée 2018. Ces travaux dans le domaine de l'eau potable peuvent bénéficier d'aides de la part du Département du Tarn et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Sollicite du Département du TARN et de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE une participation financière la plus élevée possible sur l'ensemble du programme ;

Autorise Madame le Maire à notifier le marché principal et les marchés ou prestations connexes à cette opération ;

Questions diverses

- Renouvellement du contrat de maintenance du défibrillateur pour un an d'un montant de 184,00 €.
- l'opération « Ecole et Cinéma » est reconduite pour l'année scolaire 2018/2019. La Mairie participe à hauteur de 1,50 € par enfant et par séance de cinéma (3 séances dans l'année sont prévues), et prend en charge le transport vers CASTRES.
- Eclairage public : Le changement des ampoules par des leds dans le village avance.
- le Parc Naturel Régional souhaite élaborer « un plan de paysage » suite à l'appel du Ministère de la transition écologique et solidaire.
Ce plan est un outil qui permet de définir les orientations pour la gestion et la mise en valeur des paysages.
La commune s'associe au Parc Naturel Régional pour ce projet mais le Conseil souhaiterait avoir plus d'information.
- PLUI : Orientation des aménagements futurs et point sur les zones disponibles.
- Madame le Maire donne lecture de la réponse faite par la DGFIP concernant la fermeture de la trésorerie de Dourgne à la fin de l'année.
- Organisation de 13 juillet - La soirée sera animée par Mr Thierry GLEIZES
- Auberge espagnole avec possibilité de restauration sur place avec l'Envie Pizza Traiteur.

Fin de séance à 22 heures 30.